

ARRETE N° POL - 24/2025

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

VU la demande formulée par la société de production France TV Studio / France Télévisions pour l'autorisation de tournage d'une scène du téléfilm UN SI GRAND SOLEIL (séquence de rouling), Chemin de Bannières sous le pont de la D68, le lundi 17 Février 2025 de 15h30 à 18h00.

A R R E T E

Article 1 La société de production France TV Studio / France Télévisions est autorisée à effectuer le tournage d'une scène du téléfilm UN SI GRAND SOLEIL (séquence de rouling), Chemin de Bannières sous le pont de la D68, le lundi 17 Février 2025 de 15h30 à 18h00.

Afin de permettre la réalisation de ce tournage dans les meilleures conditions de sécurité, la circulation sera règlementée de la manière suivante :

- **Caméra embarquée dans véhicule entre le chemin de Bannières et le croisement de la rue du Trident .**
- **rue barrée et coupure à la circulation –si besoin mise en place de déviations par la Société pour permettre le bon déroulement du tournage.**
- **Installation d'un faux panneau « Espagne » sur le bord de la route pendant la durée du tournage**

Article 2 La société de production sera chargée de mettre en place (ou de faire mettre en place) les panneaux de signalisation réglementaires, et d'informer les riverains pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries
Responsables des entreprises de transport en commun

- Mise en ligne le **04/02/2025**

- Notifiée à l'intéressé

Le Maire,

Guy LAURET.

